

## **PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal**

**en date du Mercredi 13 FEVRIER 2013, à 20 heures 30**

**L'an deux mille treize et le treize février, à vingt heures trente**, les membres du Conseil Municipal, sur convocation du 06 février, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Monsieur André MARIE, Maire de la commune.**

**Etaient présents : BADIE Henri - BERNARDY Laurent - COMES Paul - Thierry ENCOYAND – GUIRAUD Aalin - LAPORTE Gaston - MAIRENDE Bernard - MALET Frédéric – MOLES Martine et NICLOTTI Rossella.**

**Absents excusés : Mesdames Florence DUBRESSON et Emmanuelle IMBERT et Fathia CHARPENTIER.**

**1Procuration : Madame Florence DUBRESSON à Monsieur Frédéric MALET.**

**Monsieur Henri BADIE** a été nommé(e) secrétaire de séance.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal en date du 27 novembre 2012.

Considérant l'intervention de Monsieur Frédéric MALET, la rectification est apportée au procès-verbal.

### **Vote CA 2012- Approbation Compte Gestion- Affectation du Résultat**

Monsieur Henri BADIE présente le Compte Administratif 2012 et Monsieur le Maire se retire de la Salle du Conseil.

Monsieur BADIE rappelle que la Commission des Finances s'est réuni en date du 07 février et après discussion le Compte Administratif est voté comme suit :

#### **DELIBERATION N° 1**

##### **Vote du Compte Administratif 2012**

**Contre : 0 Pour : 8**

**Abstentions : 4 ( M. André MARIE, Maire ayant quitté la salle et Mesdames Florence DUBRESSON, Rossella NICLOTTI et Monsieur Frédéric MALET )**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **Monsieur Henri BADIE**, délibérant **sur le compte administratif 2012** dressé par Monsieur **André MARIE, Maire**, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

**1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi, en résultat de clôture de l'exercice 2012 :**

- Excédent de fonctionnement :	210 865. 77	Euros
- Excédent d'Investissement :	102 991. 97	Euros

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Après le vote, Monsieur le Maire fait remarquer que la bonne santé financière de la commune s'évalue en fonction de 3 critères : les Taux d'Imposition, l'encours de la dette et la capacité d'Autofinancement.**

**A l'exception de l'encours qui est plutôt élevé mais qui baisse d'année en année, les deux autres ratios sont excellents.**

**La capacité d'Autofinancement s'élève à 330 000 Euros, soit 40 % des Recettes de Fonctionnement.**

## **DELIBERATION N° 2**

### **Approbation du Compte de Gestion 2012**

**Dressé par Monsieur Jean- Philippe BONAURE, Receveur Municipal**

**Contre : 0          Pour : 10**

**Abstentions : 2 ( Madame Florence DUBRESSON et Monsieur Frédéric MALET )**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1<sup>er</sup> Janvier 2012 au 31 Décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **DELIBERATION N° 3**

## **Affectation du Résultat 2012**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012,  
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître  
un excédent de clôture de 210 865. 77 Euros,  
en section de Fonctionnement,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré et à l'unanimité de ses  
membres présents ou représentés,

DECIDE d'affecter en Section d'Investissement,  
Pour l'exercice 2013,  
au Compte 1068 " Excédent de Fonctionnement Capitalisé ",  
la somme de 170 865. 77 Euros.

PRECISE que la somme de 40 000 Euros sera affecté,  
en Section de Fonctionnement,  
au Compte 002 " Excédent Ordinaire Reporté "

## **Communauté de Communes**

### **DELIBERATION N° 4**

RAPPORTS ANNUELS sur le Prix de l'Eau et la Qualité  
des Services Publics  
d'EAU POTABLE et d'ASSAINISSEMENT – Exercice 2011  
*Communauté des Communes des Aspres*

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée :

- 1°- des rapports annuels de la Communauté des Communes des Aspres sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement présentés au Conseil Communautaire du **29 Novembre 2012**,
- 2°- de la lettre de notification établie par Monsieur le Président de la Communauté des Communes des Aspres, de présenter ces rapports au Conseil Municipal en date du **24 décembre 2012**.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Prend acte des **rapports annuels** sur le prix de l'eau et la qualité des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement, présenté par le Conseil Communautaire **pour l'Exercice 2011**.

PRECISE qu'un exemplaire des dits rapports sera mis à la disposition du public.

## **Nouvelles modalités de composition du Conseil Communautaire et du Bureau**

Les délégués communautaires seront désignés par fléchage lors du renouvellement des Conseils Municipaux en 2014.

En cas d'accord, les élus représentant au moins les 2/3 des communes et 50 % de la population totale, ou 2/3 de la population et 50% des communes désigneront leur représentant.

En cas de désaccord, les communes de moins de 1 000 habitants auront 1 délégué, les communes dont la population est comprise entre 1 000 et 1 500 habitants, 2 délégués, celles entre 1 501 et 2 000 habitants, 3 délégués, plus de 3 000 habitants, 7 délégués.

### Défibrillateur : Renouvellement Convention de mise à disposition

#### **DELIBERATION N° 5**

Convention de Mise à disposition gratuite d'un défibrillateur externe semi-automatique et d'un coffret de protection et de maintenance  
Avenant N°1

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mai 2009,  
VU le courrier en date du 17 décembre 2012 de Madame la Présidente du Conseil Général,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir valablement délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE d'accepter l'Avenant N°1 tel que présenté par les Services du Conseil Général et relatif à la prorogation de 2 années de la convention initiale de mise à disposition d'un défibrillateur sur le territoire communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit avenant et toutes pièces y afférent.

### **Création de Poste**

#### **DELIBERATION N° 6**

Création d'UN Poste  
d' Adjoint Administratif de 1 ère Classe

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

CONSIDERANT la possibilité d'Avancement de Grade pour 1 agent communal du secrétariat et dans le cadre d'emploi des « Adjoint Administratifs Territoriaux »,

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir valablement délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,*

**DECIDE** de créer le nouveau poste suivant :

**1 Poste d'Adjoint Administratif de 1 ère Classe, A Temps Complet.**

**MANDATE** Monsieur le Maire pour procéder à la déclaration de vacance d'emploi obligatoire auprès du Centre de Gestion.

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération du Personnel seront inscrits au Budget Communal M14 2013.

## **Recensement de la Population 2013**

Le Taux d'Avancement de la collecte est à 84 % à ce jour.

### **Urbanisme : Révision du PLU**

Monsieur le Maire donne lecture du Procès - Verbal du Commissaire Enquêteur et des réponses du Maire.

Les documents sont joints au Compte Rendu.

Aucune remarque n'est formulée par le Conseil.

Les conclusions du Commissaire Enquêteur seront communiquées à la Préfecture, au Tribunal Administratif et mises à la disposition du Public.

### **Sydeel 66- Mise en esthétique des Réseaux BT,EP et FT** **« Rue de la Tramontane »**

Le montant estimatif de l'opération globale s'élève à la somme TTC de 89 307. 28 Euros et la participation financière de la commune estimée à 38 666.90 Euros.

A la signature de la convention avec le Sydeel 66, la collectivité devra régler les 70 % de la participation. Le dit versement déclenche la réalisation effective des études de travaux par l'émission d'un bon de commande au Maître d'Oeuvre.

### **Réhabilitation Logement Communal**

*La réception des travaux s'est déroulée le 08 février en présence de l'Architecte M. Laurent BERNARDY, les élus et les entreprises.*

#### **DELIBERATION N° 7**

#### **Logement Communal N°2 – Type F3 – Porte Droite et Sis au 2° Eme Etage de l' Ancienne Mairie – Décision du montant du Loyer**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que les travaux d'Aménagement du Logement communal N° 2 sis au deuxième étage de l'Ancienne Mairie sont achevés.

Il invite donc le Conseil à se prononcer aujourd'hui sur le montant du Loyer et rappelle qu'un garage sis Rue du Thou sera mis à disposition des futurs locataires.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir valablement délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,*

DECIDE de fixer le montant du loyer du Logement communal cité ci-dessus à la somme de 520 (cinq cent vingt) Euros.

PRECISE que le loyer sera révisable selon l'Indice de Référence des Loyers.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la publicité de la vacance du logement et à réceptionner les candidatures.

*La Taxe d'Habitation et les Ordures Ménagères seront à la charge du locataire.*

*Les travaux relatifs aux aménagements des parties communes (Luminaires avec Radar – Installation des 2 interphones, cloisonnement des combles et cloisons – box au premier niveau sont actuellement en cours ).*

## **Travaux Divers et Devis correspondants**

Sont acceptés les devis suivants :

Remplacement du Portail Rue des Fleurs avec Boîtes aux Lettres des Locataires pour un montant TTC de : 2 326. 22 Euros. Devis de MARTY André, Ferronnier

Réfection partie Cage Escalier de l'Ancienne Mairie : Devis de l'Artisan Local François VALERO pour un montant TTC de 1 567. 96 Euros.

Panneau Ouverture Mairie et 1 Blason en Faïence : Devis COUFFI-NICOLOTTI pour un montant TTC de 170 Euros.

## **Aménagement des Parkings en Centre Ville**

**Monsieur BERNARDY** fait le point sur le résultat d'Appel d'Offres.

La CAP de la Communauté des Communes des Aspres ( Maître d'Ouvrage de l'opération ) a retenu les entreprises suivantes :

**LOT N° 1 - Démolition : Société SEMPERE et Fils avec CAMINAL en sous-traitance.**

**LOT N° 2 - Gros Œuvre : SARL TREBUGET.**

**LOT N° 3 - VRD – Voirie : T.D.A**

Les ordres de Services devraient être signés début mars et les travaux réalisés au deuxième trimestre 2013 avec un fin de travaux exigée début juillet.

## **Raccordement au Réseau EDF pour Hangar Agricole**

Un Permis de Construire a été accordé pour la construction d'un hangar agricole.

Le pétitionnaire demande le branchement au Réseau EDF, lequel est à la charge de la Mairie.

Le devis sera signé une fois la construction terminée.

Monsieur le Maire demande cependant d'inscrire la dépense au Budget Primitif.

Il conviendra en outre, à l'avenir, d'être prudent car la commune ne pourra pas, indéfiniment, financer les branchements au réseau électrique en Zone A ( Zone Agricole ).

## **Ecoles : Projet Rythme Scolaire – Proposition Copieur Couleur**

En accord avec les enseignants et les délégués des parents d'élèves, la réforme des rythmes scolaires sera mise en place à la rentrée 2014/2015 ;

Le Conseil Général et l'Académie en seront informés.

### **DELIBERATION N° 8**

#### **Avenant N° 1 au Contrat de Location et au Contrat de Maintenance des Copieurs Ecoles et Mairie**

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Vu la délibération du 28 septembre 2011 relative aux contrats des Copieurs des Ecoles et de la Mairie,

Vu l'intention de doter le Groupe Scolaire d'un Copieur Couleur dès que possible,

***LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir valablement délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,***

**ACCEPTE** de doter le Groupe Scolaire, à compter du 01 avril 2013, d'un Copieur Couleur et selon la proposition financière établie par GE Capital Solutions Equipement Finance et le Groupe SOFEB SAS.

**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer les documents contractuels relatifs à l'Avenant N°1.

**RAPPELLE** que les dépenses afférentes aux contrats seront imputées à l'article 6156 du Budget Communal M14.

**PRECISE** les références des Matériels qui seront donc en service :

**Copieur Mairie** : MX 3110 NSF avec connexion Réseau Scanner Couleur  
( qui est conservé )

**Copieur Groupe Scolaire** : MX2614NSF ( le nouveau copieur Couleur remplaçant le Copieur MXM 260 )

### **Cave Coopérative : Label XX ème Siècle**

Suite à une réunion de la Commission d'Urbanisme avec Monsieur Denis PIGOUCHE, Président du Syndicat des Vignerons, M. LLERES, Directeur de la Cave Coopérative, M. Pierre TOURNIER, Vice - Président,, il a été convenu de se rendre à TAVEL ( Gard ), à l'invitation de la DRAC, et refuser le Label du XX ème Siècle, considérant que cette labellisation n'apporte rien à une cave désaffectée.

### **Questions Diverses**

- Remise des Prix pour le Concours « Illuminations de Noël 2012» - **Rapporteur : Monsieur Frédéric MALET** – La date est fixée au Samedi 23 février 2013, à 10 H 30, Salle des Associations.
- La remise en état des canalisations en plomb a lieu au fur et à mesure de la réfection des voiries.
- Anciens Vestiaires du Stade – **Rapporteur Monsieur Laurent BERNARDY**  
La CORPO souhaiterait utiliser ces locaux et propose de réaliser l'isolation et le carrelage.  
La commune financera les matériaux.

**Levée de Séance à 23 Heures 15.**

